

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 21 mars 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mathieu Gagné, Mélanie Genesse, Paul Lavallière et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire, Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

24-03-051 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

24-03-052 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 21 mars 2024.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y retirant les points 6.3 et 6.4, en y ajoutant les points 5.1, 5.2, 6.5 et 7.2 et, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2024
Tirage au sort pour les locations de salles / Période des fêtes 2024-2025
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 16-125 – Enseignes d'identification dans les zones commerciales et commerciales mixtes – Avis de motion**
 - 5.2 Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 16-125 – Enseignes d'identification dans les zones commerciales et commerciales mixtes – Adoption du projet de règlement**
6. Administration générale / Finances / Greffe
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Affectations spéciales
 - ~~6.3 Règlement numéro 24-175 concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux – Adoption~~
 - ~~6.4 Règlement d'emprunt numéro 23-173-1 modifiant le règlement d'emprunt numéro 23-173 décrétant un emprunt de 850 000 \$ pour la réalisation de travaux de pavage – Adoption~~
 - 6.5 Projet d'offre de produits maraichers biologiques sur le territoire – Autorisation**
7. Loisirs / Culture / Vie communautaire
 - 7.1 Bâtiment communautaire / Contrôle qualitatif des matériaux – Octroi de contrat
 - 7.2 Rendez-vous artistiques culturels multidisciplinaires Gueulart en cavale – Autorisation**
8. Travaux publics / Voirie
 - 8.1 Travaux de pavage / Phase 2 – Octroi de contrat
 - 8.2 Bâtiment de la station d'épuration / Plan et devis ajout d'une soufflante – Octroi de contrat

- 8.3 Bâtiment de la station d'épuration / Plan et devis ajout porte de garage – Octroi de contrat
- 8.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison 2024-2025
- 9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
 - 9.1 Embauche d'un pompier – M. Guillaume Brault
- 10. Varia
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉ

24-03-053 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2024

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2024, tel que déposé.

ADOPTÉ

TIRAGE AU SORT POUR LES LOCATIONS DE SALLES / PÉRIODE DES FÊTES 2024-2025

Le résultat du tirage au sort pour les locations de salles / Période des fêtes 2024-2025, va comme suit :

24 décembre 2024 : Mme Pierrette Lemieux
25 décembre 2024 : Mme Micheline Demers

Les autres demandes de locations qui ne nécessitaient pas de tirage seront confirmées auprès des personnes concernées.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Les questions ont été répondues sur place.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

24-03-054 RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 – ENSEIGNES D'IDENTIFICATION DANS LES ZONES COMMERCIALES ET COMMERCIALES MIXTES – AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Christian Brault, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 16-125-10 concernant les enseignes d'identification dans les zones commerciales et commerciales mixtes.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉ

24-03-055 RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 – ENSEIGNES D'IDENTIFICATION DANS LES ZONES COMMERCIALES ET COMMERCIALES MIXTES – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU que la Municipalité peut effectuer des modifications à son règlement de zonage en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1)*;

ATTENDU que certaines modifications du Règlement de zonage portant le numéro 16-125 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir le nombre maximum d'affiches autorisées pour les zones commerciales et commerciales mixtes;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser deux (2) affiches par façade donnant sur une voie de circulation distincte;

ATTENDU que ce projet de règlement a été soumis pour évaluation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors d'une séance tenue le 18 mars 2024;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion numéro 24-03-054 donné par M. Christian Brault lors de la séance ordinaire du Conseil du 21 mars 2024;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le projet de règlement numéro 16-125-10 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

24-03-056 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 776 016,58\$ soit approuvée.

ADOPTÉ

24-03-057 AFFECTATIONS SPÉCIALES

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'affecter les revenus provenant des redevances du projet du quartier du Canal, au fonds – Quartier du Canal.

D'affecter les surplus du service des eaux usées à l'excédent – Eaux usées.

ADOPTÉ

24-03-058 PROJET D'OFFRE DE PRODUITS MARAICHERS BIOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE – AUTORISATION

ATTENDU que la Municipalité a été approchée par *Les Jardins Glenelm* afin d'offrir un point de chute pour des paniers de légumes et de fruits biologiques sur son territoire;

ATTENDU que d'autres produits biologiques (exemple : surplus de récoltes) seront en vente à ce même point de chute;

ATTENDU que le point de chute serait situé sur un terrain municipal;

ATTENDU qu'une autorisation par résolution est requise pour autoriser cet usage commercial;

ATTENDU l'intérêt du conseil municipal à favoriser l'accès aux citoyens à des aliments biologiques;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'autoriser *Les Jardins Glenelm* à tenir un point de chute à Saint-Louis-de-Gonzague pour la distribution de ses paniers de légumes et de fruits biologiques ainsi qu'à vendre d'autres produits complémentaires sur le terrain municipal près de l'église.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

24-03-059 BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 24-01-016 octroyant le contrat pour les travaux de construction d'un bâtiment communautaire dans le parc de la Rivière-Saint-Louis;

ATTENDU la nécessité d'avoir recours aux services d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux lié à la réalisation des travaux;

ATTENDU l'offre de services reçue par l'entreprise Laboratoire GS Inc. au montant budgétaire de 8 465 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de contrôle qualitatif des matériaux relatif au projet de construction d'un bâtiment communautaire à l'entreprise Laboratoire GS Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 23-171.

ADOPTÉ

24-03-060 RENDEZ-VOUS ARTISTIQUES CULTURELS MULTIDISCIPLINAIRES GUEULART EN CAVALE – AUTORISATION

ATTENDU que l'organisme artistique *Gueulart* a approché la Municipalité afin d'offrir des activités culturelles sur son territoire;

ATTENDU que ce projet est financé par l'entremise du programme Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1;

ATTENDU que deux activités artistiques et culturelles seront offertes gratuitement aux citoyens ainsi qu'un souper-spectacle payant;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'autoriser la tenue de ces activités et d'offrir un soutien sous forme de main-d'œuvre municipale, de promotion des activités, ainsi que l'utilisation des salles/équipements.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à ce partenariat, le cas échéant.

ADOPTÉ

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

24-03-061 TRAVAUX DE PAVAGE / PHASE 2 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 23-12-261 autorisant le lancement d'un appel d'offres public sur SEAO pour la réalisation de travaux de pavage de la phase 2 du quartier du Canal et réparation de diverses rues;

ATTENDU le lancement de l'appel d'offres public sur SÉAO le 29 février 2024;

ATTENDU qu'à l'ouverture des soumissions, le 20 mars 2024, à 11 h 01, cinq (5) soumissions ont été déposées;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire, après analyse de conformité, est l'entreprise Ali Excavation Inc., avec une offre de 699 984.93 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de pavage de la phase 2 du quartier du Canal et réparation de diverses rues à l'entrepreneur Ali Excavation Inc., selon la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres public 2024-01-PAVAGE.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer la réalisation des travaux à même le règlement d'emprunt 23-173.

ADOPTÉ

24-03-062 BÂTIMENT DE LA STATION D'ÉPURATION / PLAN ET DEVIS AJOUT D'UNE SOUFFLANTE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à la mise en place d'une soufflante supplémentaire et de raccorder cette dernière aux soufflantes existantes;

ATTENDU la nécessité d'avoir recours aux services d'un professionnel en ingénierie pour la préparation des plans lié aux travaux;

ATTENDU l'offre de services reçue par la firme d'ingénierie Tetra Tech QI Inc. de 9 000\$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la préparation de plan et devis pour la mise en place d'une soufflante supplémentaire à la firme d'ingénierie Tetra Tech QI Inc., selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 16-123-1.

ADOPTÉ

24-03-063 BÂTIMENT DE LA STATION D'ÉPURATION / PLAN ET DEVIS AJOUT PORTE DE GARAGE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à l'ajout d'une porte de garage sur le bâtiment abritant les soufflantes de la station d'épuration;

ATTENDU la nécessité d'avoir recours aux services d'un architecte pour la préparation des plans liés aux travaux;

ATTENDU l'offre de services reçue par l'architecte Pierre Dignard de 1 250 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la préparation de plans et devis pour l'ajout d'une porte de garage relativement à l'ajout d'une soufflante dans le garage de la station d'épuration, à l'architecte Pierre Dignard, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 16-123-1.

ADOPTÉ

24-03-064 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) POUR LA SAISON 2024-2025

ATTENDU que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que la Municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2024-2025.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée.

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2024-2025, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ.

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

24-03-065 EMBAUCHE D'UN POMPIER – M. GUILLAUME BRAULT

ATTENDU la recommandation émise par le directeur du Service de sécurité incendie d'embaucher monsieur Guillaume Brault;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'entériner la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et d'embaucher monsieur Guillaume Brault à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, conformément à la Politique de gestion du Service de sécurité incendie.

Que cette embauche soit effective en date de ce jour.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

24-03-066 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 43.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Greffière-trésorière